



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°6 DU 14 JANVIER 2025 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025

PRESIDENT: M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Oualid BELHADI, Pascal DALLA POZZA, Toufik MEZRICHE, José PEREIRA, Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir).

EN VISIO : MM. Francis CUNY et Raphaël DELANDHUY.

EXCUSES : MM. Thomas DE FARIA, Olivier GOMAS et Yann MEMBRADO.

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18 h 30.

I / PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

A l'aube de cette nouvelle année, la CDA souhaite une très bonne année sportive, personnelle et professionnelle à toute la famille du football aubois avec une pensée toute particulière pour celles et ceux qui se trouvent dans la peine ou la douleur. La CDA remercie vivement, les corps constitués et ceux à titre individuel qui lui ont présenté leurs vœux.

1.2 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°5 a été approuvé par messagerie électronique et publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 18.12 Timéo CHEVALIER rédige un rapport disciplinaire sans l'envoyer sur la bonne boîte mail.

Le 18.12 Annick HERLUISSON, Secrétaire du Romilly Champagne FC, signale l'absence de l'arbitre d'un match de U13.

Le 18.12 les membres du bureau de l'A.J. St Aubinoise rédigent un courriel destiné aux instances du DAF suite au déroulé d'un match en D2.

Le 20.12 Cédric BENARD, Président du FC Bucey, dépose une demande d'arbitre que la CDA essaiera de satisfaire en fonction des moyens disponibles.

Le 21.12 Raphaël DELANDHUY, Président de la section de l'Aube de l'Union Nationale des Arbitres de Football, présente les vœux de l'UNAF. Frédéric CASTEL, au nom de la CDA, lui répond le 05.01. Le 30.12 Didier CATTIAUX, Secrétaire de l'AS Droupt St Basle, dépose des demandes d'arbitres officiels pour ses deux équipes sur la phase retour du championnat.

Le 31.12 Eric RAYBAUDI, Président de l'Etoile de Lusigny, présente les vœux de son club à l'ensemble des instances du DAF. Frédéric CASTEL, au nom de la CDA, lui répond le 05.01.

Le 01.01 Geoffrey BLANCHET demande le retrait de son adresse mail des listes de mailing car « ne fait plus parti de notre secte ». José lui demande un courrier officiel annonçant l'arrêt de sa fonction d'arbitre.

III / INFORMATIONS

1/ CRA

Le 18.12 Matthieu LOMBARD, DTA, répond à une question en lien avec la possibilité pour un joueur de haut niveau de bénéficier de la passerelle après la réussite à une FIA. Il sollicite, afin de répondre à une enquête de la CFA / DA, le barème des indemnités allouées aux arbitres évoluant en D1 et D2. Frédéric CASTEL répond à sa requête le 28.12.

Le 09.01 Alicia GONZALEZ, Secrétaire administrative du service arbitrage à la ligue, demande s'il est possible d'intégrer un candidat de dernière minute à la FIA débutant le 11.01. La CDA a le regret de refuser ce candidat car le quota des salles est atteint et les réservations des repas sont faites.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Cédric BOUGÉ réalise les réservations nécessaires à l'organisation du rassemblement de mi-saison le 08.01. Il est l'interlocuteur privilégié entre le Centre Sportif, la ligue et la CDA pour l'organisation de la FIA.

Cédric BOUGÉ transmet le 09.01 le DMA utilisable pour la prochaine saison afin que les arbitres disposent de plus de temps afin de réaliser les rdvs médicaux nécessaires pour être désignable plus rapidement en début de saison. Ce document sera envoyé à l'ensemble des arbitres dès la fin de la FIA.

2.2 CDA

Le 23.12, la CDA sonde les jeunes arbitres ayant un potentiel terrain intéressant pour une candidature à l'examen ligue qui va avoir lieu le 01.02.25 à Nancy. La liste des jeunes retenus est envoyée à la ligue le 05 janvier. Certains candidats sollicitent des renseignements d'ordre pratique en lien avec cet examen ligue. José leur donne les informations communiquées par la CRA.

La CDA envoie le 01.01 à l'ensemble des arbitres et observateurs la procédure à suivre pour enregistrer la carte grise du véhicule utilisé dans le cadre de ses désignations.

De même, elle envoie les convocations pour le rattrapage du test physique le 01.01 et expédie les convocations pour le rassemblement de mi saison le 07.01.

Le 11.01 Thierry RAYBAUDI écrit en sa qualité de représentant des arbitres au CoDir à Sylvain THOUVENOT, Directeur des sports de l'UTT suite au déroulé de la coupe de France St Gobain et aux soucis organisationnels dont les arbitres désignés sur cet évènement ont souffert.

En prévision du rassemblement du samedi 1^{er} février au DAF, la CDA définit les points constituant l'organisation de cet évènement. La CDA espère pouvoir avoir l'honneur d'accueillir l'équipe arbitrale du match de l'ESTAC menée par Aurélien PETIT.

La CDA est régulièrement informée des tirages au sort des coupes départementales et des changements (horaires, forfaits, décalage, changement de terrain...) apportés aux compétitions gérées par le DAF.

IV / DESIGNATIONS

Au 14.01.2025 le DAF compte 95 arbitres désignables : 51 adultes, 31 jeunes et 13 ligues.

4.1 JEUNES

Les 18 et 21.12 Ismael MALKI informe de son impossibilité de se rendre à une désignation faute de moyen de transport. Il demande à être désigné sur l'agglomération troyenne.

Le 18.12 Cédric BOUGÉ alerte sur la non-désignation d'arbitres sur des matchs en compétitions jeunes avec un enjeu sportif. Thierry avec l'aide de José remédie à ce besoin d'arbitres officiels.

Le 21.12 Maxime SYREN donne une explication à son arrivée tardive à sa désignation en U13.

4.2 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 18.12 Jean-Michel MAINGAUT signale que son portail FFF dysfonctionne. Il semble que les services informatiques compétents soient saisis de cette problématique. Il signale le 21.12 l'absence du jeune qu'il devait observer.

Le 23.12 Denis DERENNE s'excuse de son absence à désignation pour raison de santé.

Le 23.12 Thierry ANGLADE donne une explication à son absence à désignation pour une observation.

Le 13.01, Pascal DALLA POZZA était invité par Emmanuel BEAUCHET, Conseiller Technique Régional, à une réunion préparatoire à la seconde phase du championnat futsal qui débutera le 20.01. Cette seconde phase comportera deux poules, utilisera la FMI et sera arbitré par des duos d'arbitres officiels.

Yann MEMBRADO envoie régulièrement au DAF le listing des observations ou tutorats effectués.

5.1 FORMATION CONTINUE

La CDA va proposer, après le rassemblement du 01.02, la mise en place d'une formation continue avec l'envoi de questionnaires à retourner au réfèrent du groupe. A moyen terme, les résultats de cette formation continue seront intégrés aux classements annuels.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Frédéric CASTEL et Oualid BELHADI ont rencontré le Président du SAF le 08.01 afin d'avancer sur le projet de labélisation d'un site entrainement par la CRA. Une visite des installations proposées aura lieu en février.

5.3 FIA

La CDA, après avoir sollicité les formateurs habilités pour intervenir durant une FIA, a défini le groupe de formateurs pour la FIA qui a débuté le samedi 11 janvier au centre sportif de l'Aube et qui compte 28 candidats inscrits.

Merci à Nabil, Abdel, David, Raphaël, Sébastien, Oualid et José qui se sont rendus disponibles pour assurer le bon déroulement de cette formation et à Cédric pour le soutien logistique.

Le mode de fonctionnement des futures FIA va changer et induire plus de travail individuel de la part des candidats ainsi que plus de mises en situation terrain.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H20

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 25.02.25 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,
M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,
M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)